Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260518-2026501-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire sauf pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03. Pour ces délibérations, M. Olivier DEHAESE, Maire, a quitté la séance qui s'est tenue sous la présidence de Mme Anne-Hélène TUAL, première adjointe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le douze mai deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le douze mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE (sauf pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03), Maire, Mme Anne-Hélène TUAL, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, M. Fabrice AUTRIQUE, Mme Murielle COLLEN, Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Carine KULIK, Mme Émilie JARDÉ, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, M. Jordan LE ROUX, Mme Myriam DESHOUILLERES, Mme Élise LEQUEUX, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU (à 20h10 à partir de la délibération n° 2026.5.02), M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, Mme Claire JUBAULT, M. Nicolas HUMBERT, M. Julien METAYER, Mme Aésa DORGE, conseillers municipaux.

Absente représentée : Mme Tifenn BOUVET (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), conseillère municipale déléguée.

Absent excusé : M. Olivier DEHAESE, Maire (pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03).

Absent : M. Olivier CLOUTEAU (jusqu'à 20h10 pour la délibération n° 2026.5.01), conseiller municipal.

M. Jean-Jacques MARTINEZ a été nommé secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.5.01 - ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à arrêter le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête le procès-verbal à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 19 mai 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Jean-Jacques MARTINEZ
Adjoint, secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.